



Les relations entre les gars et les filles dans les Éclaireurs Évangéliques de France (EEF)

Introduction

Au début de l'espèce humaine, Dieu a « créé l'homme, mâle et femelle » (Genèse 1.27). S'il l'a fait, c'est qu'il l'a voulu. Avant que le péché n'intervienne chez l'homme, Dieu a donné l'instruction que les êtres humains devaient « être féconds et se multiplier » (Genèse 1.28). La Bible célèbre donc la relation sexuelle, du moment qu'elle est vécue dans l'amour profond dans le couple (c'est un des sens du Cantique des cantiques).

Toutefois, l'homme pécheur pervertit la sexualité, comme il le fait dans tous les autres domaines de la vie. L'immoralité dans les relations sexuelles est devenue une des manifestations les plus courantes du péché.

Les Éclaireurs Évangéliques de France, désireux de faire la promotion de l'Évangile, préconisent les principes suivants dans ce domaine :

- La sexualité est un don de Dieu et n'a rien d'impur en soi.
- Selon l'enseignement de la Bible, la sexualité doit se vivre dans le contexte de l'amour profond et inébranlable d'un couple marié.
- L'immoralité, et tout ce qui incite à l'immoralité, font du mal à tout le monde, sur les plans spirituel, émotionnel, et même physique.

Le but du présent document est d'expliquer la manière dont les EEF préconisent d'appliquer ces principes. Tous les encadrants du mouvement sont appelés à les vivre eux-mêmes et à les communiquer aux jeunes. Évidemment, les jeunes prendront leurs propres décisions ; ils restent libres dans leurs choix et leurs opinions. Mais comme nous voulons présenter l'Évangile, nous présenterons cet aspect de l'Évangile aussi.

A. Les risques de l'immoralité

L'être humain, créé à l'image du Dieu d'amour, est un être profondément social. Il a besoin de vivre des relations significatives avec d'autres. « Il n'est pas bon que l'homme soit seul » (Genèse 2.18). Pourtant, dans le contexte d'un monde rempli de pécheurs, ces relations comportent toujours des risques : ceux qui nous connaissent mieux peuvent éventuellement nous faire encore plus de mal.

La meilleure manière de vivre les relations personnelles en limitant les risques, c'est de bénéficier d'une sécurité dans la relation qui correspond à l'intensité de la relation : plus la relation est profonde, plus il y a besoin de sécurité. Selon la Bible, l'attitude qui permet cette sécurité est l'amour.

Trop souvent, nous utilisons le terme « amour » comme équivalent du plaisir : « J'aime faire du ski » veut dire : « Cela me fait plaisir. » Mais aimer quelqu'un, selon la Bible, est infiniment plus que trouver du plaisir à fréquenter cette personne. Des textes comme Luc 6.27-28, Romains 13.10, 1 Corinthiens 13.4-7 et 1 Jean 3.16-18 montrent que l'amour est avant tout un engagement absolument ferme à rechercher le bien-être de l'autre, même quand il s'agit de quelqu'un qui ne nous fait pas plaisir.

La sexualité est censée être la relation personnelle la plus profonde que les êtres humains peuvent vivre. Seule la relation avec Dieu engage encore davantage la totalité de notre être. La relation sexuelle n'est pas uniquement le plaisir physique ; c'est un partage de corps à corps, d'âme à âme, d'esprit à esprit. De ce fait, elle doit se vivre dans le contexte d'une sécurité totale, un amour si fort que seule la mort peut y mettre fin.

Quand la sexualité est vécue sans cet amour qui s'engage complètement, surtout quand elle est vécue dans un cadre où le but recherché est essentiellement le plaisir égoïste de la relation physique, elle prépare le brisement, la déception et le sentiment d'abandon le jour où elle prend fin. En plus, cette approche de la sexualité incite les participants à ne pas s'investir profondément dans la relation avec le conjoint, à vivre une relation superficielle qui n'est pas du tout ce que la sexualité devrait être.

C'est pourquoi les EEF préconisent de construire des relations à caractère sexuel uniquement dans le cadre de cet engagement d'amour qui ne permet pas de retrait, c'est-à-dire, le mariage. « Les deux deviendront une seule chair ; que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni » (voir Marc 10.6-9).

B. Les relations sexuelles hors mariages

De nombreux textes dans la Bible condamnent les relations sexuelles hors mariage, à commencer avec le septième des Dix Commandements : « Tu ne commettras pas d'adultère » (Exode 20.14). Il n'est pas nécessaire d'en faire la démonstration pour ceux qui croient que l'enseignement de la Bible est valable. Trahir son partenaire, qu'on a promis d'aimer « jusqu'à ce que la mort nous sépare », est totalement incompatible avec la sécurité dans l'amour qu'est le mariage.

Mais qu'en est-il des relations sexuelles **avant** le mariage ? Est-ce que cela compte comme « adultère » ? Certains prétendent que non, que tant qu'on n'a pas pris cet engagement à aimer dans la fidélité, la Bible permet de vivre des relations sexuelles avec un assez grand degré de liberté. Toutefois, ce n'est pas du tout ce que dit la Bible. Sans essayer d'aller dans tous les détails, considérons deux textes bibliques et ce qu'ils montrent par rapport à ce sujet.

Dans Deutéronome 22, Moïse aborde (entre autres sujets) la question du mariage. Dans les versets 20 et 21, il enseigne que si un homme découvre, lors de son mariage, que sa bien-aimée n'est pas vierge, elle doit être lapidée. La lapidation était la punition, dans le domaine de la sexualité, pour l'adultère. Il est donc très clair qu'une fille qui a des relations sexuelles avant le mariage est coupable d'adultère. Si c'est vrai pour une fille, c'est donc tout aussi vrai pour un gars.

Dans les versets 28 et 29 du même chapitre, Moïse enseigne qu'un homme non marié qui couche avec une fille non-mariée doit l'épouser. Cela s'accorde bien avec les versets 20 et 21 : s'ils ne se marient pas, ils s'exposent tous les deux à devenir adultères.

Le texte d'1 Corinthiens 7.1-2 nous montre le même principe en ce qui concerne les relations sexuelles avant le mariage. Paul est d'accord qu'il peut être utile pour une personne de s'abstenir totalement sur le plan sexuel, mais il reconnaît aussi que ce n'est ni facile ni la manière dont la plupart des gens sont constitués. Le désir sexuel fait partie, normalement, de l'être humain. Essayer de s'en abstenir totalement peut trop facilement conduire tôt ou tard à l'immoralité. La solution que Paul propose est donc très simple : se marier.



Or, si les relations sexuelles avant le mariage ne constituaient pas une immoralité, Paul n'aurait pas eu besoin d'écrire cela. Il aurait pu dire : « Allez-y ; du moment que vous n'êtes pas engagés par un contrat de mariage il n'y a pas de problème. » Du coup, même si le sujet de ce texte n'est pas précisément les relations sexuelles avant le mariage, il montre clairement qu'elles entrent pleinement dans la catégorie de l'immoralité.

Pour toutes ces raisons, les EEF se positionnent clairement contre les relations sexuelles avant le mariage. Le contraire serait une approbation de ce qui se fait dans le monde. Non seulement nous refusons une sexualité « libre » avant le mariage (c'est-à-dire, la notion qu'on peut faire ce qu'on veut sur le plan sexuel tant qu'on n'a pas promis la fidélité par le mariage), nous nous opposons aussi aux relations sexuelles avant le mariage même dans le cadre d'un couple qui se fréquente sérieusement, voire un couple fiancé. Trop de personnes ont pensé qu'il était approprié de « brûler les étapes » parce qu'ils étaient « sûrs » de se marier ... pour se séparer quelque temps plus tard. Nous communiquons donc dans nos activités l'abstinence sexuelle avant le mariage.

C. Quelles limites avant le mariage ?

Il n'appartient pas aux EEF de fixer les limites précises de ce que chacun peut faire dans ce domaine. La Bible ne décrit jamais en détails quel comportement est approprié avant le mariage. Elle se limite à montrer que les rapports sexuels avant le mariage constituent autant un cas d'adultère que les rapports sexuels extra-maritaux. Il y a néanmoins un principe biblique qui nous donne une bonne ligne directrice dans ce domaine, celui de ne rien faire qui puisse devenir « une pierre d'achoppement ou une occasion de chute » pour un autre (Romains 14.13). L'image véhiculée par ces termes est une pierre dans un chemin en terre qui ferait trébucher quelqu'un.

1. Les chefs doivent être des exemples dans ce domaine

Un des premiers moyens pour éviter de piéger quelqu'un est par l'exemple. Des adultes qui encadrent les jeunes et font la promotion d'une certaine moralité, tout en vivant le contraire, ne peuvent qu'inciter les jeunes à imiter leur mauvais exemple. Pour cette raison, les EEF ne peuvent pas accepter que ses chefs soient des contre-exemples dans ce domaine. Cela inclut le fait de vivre ensemble sans être marié, sous prétexte qu'il n'y a pas de relations sexuelles. Un tel comportement ne peut que laisser place à des soupçons et inciter des jeunes à penser qu'une vie sexuelle hors mariage est acceptable.

2. Le mariage ne se limite pas à la sexualité

Il est évident aussi que dans l'esprit de beaucoup, la sexualité physique prend beaucoup trop de place dans la manière d'envisager le mariage. Au lieu de rechercher la personne qui sera un bon partenaire pour la vie, on se focalise trop souvent sur l'attraction physique. Cela conduit forcément à des problèmes dans les relations par la suite : au lieu d'être basée principalement sur l'amour inaltérable qui recherche le bien-être de l'autre, la relation est centrée sur le plaisir sexuel. Mais le mariage est beaucoup plus que le sexe, même si le sexe en fait partie. Ceux qui ont fondé leur relation principalement sur l'attraction sexuelle risquent fort de découvrir par la suite qu'ils n'ont pas grand-chose en commun et donc que leur mariage est décevant à beaucoup d'égards.



De ce fait, tout ce qui incite à mettre trop d'importance sur l'attraction physique est contre-productif. Cela concerne notamment deux domaines :

- D'une part, il y a la question d'habillement. Ce qui est approprié est difficile à définir en détails, mais le principe de base est relativement simple : tout habillement qui met en avant le corps physique risque très fort de devenir un piège pour le sexe opposé. Dans le contexte des activités des EEF, il est donc normal d'exiger un habillement décent aussi bien de la part des encadrants que des encadrés. Cela veut dire un habillement qui n'incite pas à focaliser l'attention sur le corps de la personne, que ce soit fait d'une manière délibérée ou non.
- D'autre part, une relation trop physique est un piège. De nouveau, il n'est pas possible de définir avec précision ce qui constitue « trop physique » mais un principe de base peut être celui-ci : si c'est le côté physique de la relation qui procure le plus de plaisir, c'est que la relation ne repose pas sur de bonnes bases. Dans un bon mariage, il y a forcément un aspect physique, mais il ne constitue qu'une petite partie de la relation. Si tout le reste n'est pas la première source de plaisir, il y a un problème.

3. La relation amoureuse s'épanouit à travers une relation profonde et durable

Comme la Bible propose de vivre la relation sexuelle dans le cadre d'un amour profond et inébranlable, tout ce qui incite à aborder les relations entre les gars et les filles d'une manière superficielle deviendra aussi forcément une occasion de chute. Dans notre société, le « flirt » est courant. On joue facilement à des relations de couple tout en n'ayant pas de véritable engagement l'un envers l'autre. Les EEF ne veulent pas encourager cela dans le cadre de nos activités.

De ce fait, nous encourageons vivement de vraies amitiés entre les jeunes, y compris entre gars et filles, mais nous encourageons fortement les jeunes à ne pas aller plus loin tant qu'ils ne sont pas prêts à planifier une relation profonde et durable.

4. Les limites dans le contexte de la vie en collectivité

Les relations privilégiées dans le cadre de nos activités tendent à casser l'ambiance générale : le couple ne vit plus autant les relations avec les autres et se focalise prioritairement sur lui-même. Le contexte de la vie en collectivité n'est pas l'endroit pour vivre de telles relations.

En dehors de ces principes généraux, la seule règle qui semble sage en ce qui concerne les limites à observer avant le mariage concerne l'éventualité que le couple finit par ne pas se marier après tout. Il convient donc de ne pas se comporter d'une manière dont on aurait honte si, un jour, on devait s'en expliquer avec son futur conjoint ... ou le futur conjoint de l'autre.



D. La place des couples dans nos activités

Comme une grande partie des gens vit en couple, et comme certains de ces couples se forment déjà dans la jeunesse, il est inévitable qu'il y ait des couples dans nos activités. Cela peut être des couples mariés, des couples fiancés, ou des couples qui « se fréquentent » sans avoir pris la décision ferme, pour l'instant, de s'engager à se marier.

Dans tous les cas, y compris pour les couples mariés, il convient dans nos activités (sorties, camps, etc) de garder l'aspect physique de la relation (y compris des embrassades et d'autres gestes de cette nature) dans le contexte privé. Manifester ces gestes devant tout le monde deviendra trop facilement une tentation pour d'autres, qui n'ont pas le même engagement, à vouloir vivre ces mêmes relations physiques, ce qui les ferait tomber dans les pièges décrits ci-dessus.

Dans des activités avec nuitées, il est évident que seuls les couples mariés peuvent être autorisés à dormir ensemble. Cela découle très clairement des principes déjà expliqués en ce qui concerne les relations sexuelles avant le mariage.

Afin d'éviter les problèmes des relations privilégiées dans le contexte de la vie en collectivité, les couples non mariés (en période de fiançailles ou fréquentation) sont fortement incités à garder cette relation strictement dans un cadre privé, totalement hors de vue des autres personnes. Même dans ce cadre discret, il faut que les responsables du séjour soient au courant, que le moment et la durée de ces rencontres « privilégiées » ne posent pas de problèmes de disponibilité ou de fatigue pour les autres activités, et qu'en dehors de cela leurs relations se conforment à ce qui peut être acceptable pour tout le monde. Il est utile même pour les couples mariés de tendre autant que possible à ce même principe.

Notons toutefois qu'en ce qui concerne un couple déjà formé dans un contexte autre que les activités EEF, dont l'un fait partie des encadrants et l'autre fait partie des encadrés, il n'est pas envisageable pour des raisons légales d'autoriser des moments « privilégiés » entre de telles personnes. Le cas d'un encadrant qui entretient une relation privilégiée avec un encadré est assimilé à un abus d'autorité, même si le couple le vit d'une manière parfaitement acceptable en dehors de nos activités.

